

Procès-verbal de la séance du 5 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de MONTJOUX s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jérôme FOLLEA, Maire.

Etaient présent-e-s : David BERNARD, Samira BERMOND, Sylvie CALIXTE, Claire CHASTAN, Antonin DUPIN, Jérôme FOLLEA, Pierre LAMOTTE, Muriel MARTINEZ-PAT et Eric SOURCEAUX.

Etaient absents excusés : Caroline GAGLIARDI, représentée par Eric SOURCEAUX

Etait absent : Jérémy FARGIER

Secrétaire de Séance : Claire CHASTAN

1. **Approbation du PV de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance du 19 mai 2026 est approuvé.

2. **Election du délégué du conseil municipal et de ses suppléants dans le cadre des élections sénatoriales de septembre 2026**

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, Vu les articles L.283 à L.293 et R.130-1 à R.148 du code électoral,

Vu la circulaire ministérielle NOR : INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral n°26-2026-05-26-00002 du 26 mai 2026 relatif au mode de scrutin, au nombre de délégués, délégués supplémentaires et suppléants à élire par les conseils municipaux ainsi qu'au mode de scrutin applicable dans le cadre de la constitution du collège électoral de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026,

M. le Maire indique que le nombre de délégués et suppléants à élire pour la commune de MONTJOUX est le suivant :

– 1 délégué à élire

– 3 suppléants à élire

M. le Maire précise que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mmes CALIXTE Sylvie et MARTINEZ-PAT Muriel. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Sans qu'il n'y ait eu de débat, conformément au Code électoral, il est procédé séparément au vote du délégué et de ses suppléants, au scrutin secret majoritaire.

Après rappel de l'objet de la séance, et enregistrement des candidatures, le conseil municipal a procédé à la l'élection du délégué puis aussitôt après, à celle des suppléants.

Les candidats ayant tous recueillis la majorité absolue des suffrages exprimés, l'élection du délégué et de ses suppléants a été acquise au premier tour.

Résultats du scrutin à

– Délégué 1 : Jérôme FOLLEA, 10 voix

– Suppléant 1 : CHASTAN Claire, 10 voix

– Suppléant 2 : CALIXTE Sylvie, 10 voix

– Suppléant 3 : SOURCEAUX Eric, 10 voix

Informations et questions diverses

Gué de Barjol

La mairie a été destinataire d'un courrier des services de l'Etat concernant le gué de Barjol. L'ouvrage a fait l'objet d'un contrôle par un agent de la DDT. Le rapport mentionne que, outre le fait que l'ouvrage transversal gêne la continuité écologique du Lez, il est aussi grevé d'un manquement administratif, c'est-à-dire ne dispose d'aucune autorisation.

Le SMBVL va nous aider à rédiger une réponse pour temporiser la situation et reprendre le dossier « en sommeil » depuis le référendum de 2024.

Jurés d'Assises

Le tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2027 a eu lieu à la Bégude de Mazenc mercredi 3 juin. C'est Muriel MARTINEZ-PAT qui a été tiré au sort ainsi que 11 autres personnes sur 14 communes de la CCDB. Un deuxième tirage au sort désignera 4 jurés parmi les 12.

PNR Baronnies Provençales

Le prochain Comité Syndical du PNR se tiendra lundi 22/06 à 17h à Vesc

Info municipale

La prochaine lettre d'info municipale sera sur le thème de la prévention : moustique tigre, risque incendie, etc.

Séance levée à 20h10

La secrétaire de séance

Claire CHASTAN



Le Maire

Jérôme FOLLEA

